

Top Masters Challenge 2023

Il s'agit d'un challenge annuel destiné à mettre en évidence, ceux de nos **licenciés âgés de 50 ans et plus** (nés **avant le 1^{er} janvier 1973**), ayant performé lors de leur participation aux épreuves du **Championnat des Rallyes de la FWB 2023**.

Les résultats obtenus lors des épreuves disputées, entreront en ligne de compte pour le classement annuel du Challenge, à hauteur maximale de **50** points pour les **classements généraux** et à hauteur de **50** points également, pour les **classements de classe**.

Les **classements généraux** établis lors de chaque épreuve, seront au nombre de **4** :

1. Le classement des Divisions **1, 2 et 3** confondues ;
2. Le classement de la Division **4** ;
3. Le classement de la Division **PH Classic** ;
4. Le classement de la Division **PH S/R**.

Le Classement Général des **Divisions 1, 2 et 3** confondues, comprendra les **Classes de cylindrée 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et 11**.

Le Classement Général de la **Division 4**, comprendra les **Classes de cylindrée 12, 13 et 14**.

Le Classement Général de la Division Prov'Historic **Classic**, comprendra les **Classes de cylindrée 17, 18 et 19**.

Le Classement Général de la Division Prov'Historic **S/R**, comprendra les **Classes de cylindrée 21, 22 et 23**.

N.B. : Les numéros de classe 15, 16 et 20, sont inutilisés actuellement.

La répartition **des points** dans les Classements Généraux et dans les Classements de Classes sera la **même** que celle qui prévaut dans notre championnat traditionnel des **Rallyes de type « B »**, ouvert, quant à lui, à l'ensemble de nos licenciés annuels (voir RPR, Art. 24.1).

La participation au **Top Masters Challenge**, sera **individuelle** et son classement **unique**. Il reprendra aussi bien **les pilotes que les co-pilotes**.

Il sera accessible à tous les licenciés annuels de l'ASAF, répondant au critère d'âge minimal. **L'inscription y sera gratuite mais obligatoire et devra parvenir au secrétariat de l'ASAF, au plus tard, le 31 mai 2023** (Voir formulaire d'inscription sur le site Internet de l'ASAF www.asaf.be).

Moyennant leur inscription endéans ce délai, les participants pourront engranger les points correspondants à **tous leurs résultats** acquis au cours **de l'année 2023**, même avec **effet rétroactif**.

REMARQUE : Si le **TOP MASTERS CHALLENGE** (classement annuel) est réservé aux licenciés de l'ASAF, les licenciés VAS et les concurrents étrangers (en cas d'épreuve OPEN) pourront, lors des épreuves auxquelles ils participeront, être repris au nombre des concurrents de l'espèce, pour autant, bien sûr, qu'ils répondent à la condition d'âge et qu'ils en expriment la volonté sur leur bulletin d'engagement (en cochant la case **TOP MASTERSCHALLENGE**). Lors de ces épreuves, ces licenciés « prendront les points » mais ne les comptabiliseront pas au classement annuel.

Il en va de même pour les licenciés de l'ASAF **non (ou non encore)** inscrits auprès du secrétariat de l'ASAF (Rappel : Cette inscription n'est plus possible après le 31 mai).

Toutes les épreuves reprises aux **Championnat de la FWB** de la discipline **Rallye** pourront entrer en ligne de compte mais **le nombre de résultats pouvant être pris en considération sera pondéré** eu égard au nombre **d'épreuves organisées**, tel que le définit l'Art. 24.2.3 du RPR.

Une fois ce chiffre atteint, les meilleurs résultats encore acquis seront utilisés pour en remplacer d'autres, moins bons, déjà comptabilisés.

Il est à noter que les classements évolutifs du Challenge publiés en cours d'année seront pondérés de la même manière.

Les **5 premiers** classés, ainsi que la **1^{ère} Master-Dame**, se verront attribuer un trophée, lors de la cérémonie de proclamation des résultats, en fin de saison 2023.

En cas **d'ex-aequo** en fin d'année, le(s) meilleur(s) résultat(s) non comptabilisé(s), déterminera(ont) la préséance.

Lors des épreuves, les organisateurs prévoient un trophée qui sera remis à chacun des « **Masters** » 1^{er} classé aux divers classements généraux repris plus haut (**pilote ou co-pilote**).

En cas d'**ex aequo**, le trophée sera remis prioritairement aux pilotes.

Les classements du **Top Master Challenge** seront mis à jour sur le site Internet de l'ASAF (www.asaf.be) après chaque épreuve.

N.B. : Il est bien entendu que ce challenge sera complémentaire aux championnats traditionnels et ne les modifiera, en rien.



Top Masters Challenge 2023

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, soussigné(e),

Nom / Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Téléphone / GSM / E-mail :

N° de licence / Type / Province :

désire participer au Top Masters Challenge 2023 et m'engage à en respecter le règlement.

Date :

Signature :

Réservé au secrétariat de l'ASAF :

Date de réception du formulaire d'inscription:/...../2023

N° d'inscription : 2023/....